

ACCÈS SANTÉ

réservée aux bénéficiaires de
l'Aide à la Complémentaire Santé (ACS)



**Une complémentaire santé complète
pour une cotisation calculée au plus juste !**



GRUPE **VVV**

Accès Santé assure pour des cotisations réduites, trois couvertures complémentaires santé de qualité, avec des remboursements performants, notamment dans les domaines des soins dentaires et de l'optique pour lesquels le reste à charge est souvent important, mais également sur les postes de soins classiques (médecin, hospitalisation, maternité, pharmacie...).

GARANTIES - Régime général

		Remboursement RO + mutuelle			
		RO (en % de la BR)	Garantie ACCÈS SANTÉ A	Garantie ACCÈS SANTÉ B	Garantie ACCÈS SANTÉ C
MÉDECINE DE VILLE					
Honoraires médicaux	Consultations, visites : généralistes et spécialistes	70 %	100 %	100 %	100 %
Actes médicaux	Imagerie médicale - Actes de chirurgie - Actes techniques médicaux	70 %	100 %	100 %	100 %
Auxiliaires médicaux	Infirmiers, Kinésithérapeutes, Orthophonistes...	60 %	100 %	100 %	100 %
Analyses médicales	Examens de laboratoire	60 %	100 %	100 %	100 %
TRANSPORTS					
	Frais de transport (ambulances, véhicules sanitaires légers...)	65 %	100 %	100 %	100 %
PHARMACIE					
	Médicaments à Service Médical Rendu important	65 %	100 %	100 %	100 %
	Médicaments à Service Médical Rendu modéré	30 %	100 %	100 %	100 %
	Médicaments à Service Médical Rendu faible	15 %	15 %	15 %	15 %
ACTES DENTAIRES					
	Soins dentaires - Stomatologie	70 %	100 %	100 %	100 %
	Prothèses dentaires fixes, inlays-core avec prise en charge RO ⁽¹⁾	70 %	125 %	225 %	300 %
	Prothèses mobiles avec prise en charge RO	70 %	125 %	225 %	300 %
	Orthodontie avec prise en charge RO	70 % ou 100 %	125 %	225 %	300 %
Les remboursements de la mutuelle concernent les prothèses dentaires inscrites à la nomenclature (CCAM). (1) Le bridge de base est pris en charge conformément à la CCAM.					
OPTIQUE ⁽²⁾					
	Équipement complet optique à verres simples ⁽³⁾	60 %	100 %	60 % + 100 €	60 % + 150 €
	Équipement complet optique à verres complexes ⁽⁴⁾	60 %	100 %	60 % + 200 €	60 % + 350 €
	Équipement complet optique à verres très complexes ⁽⁵⁾	60 %	100 %	60 % + 200 €	60 % + 350 €
	Équipement complet optique avec un verre simple et un verre complexe	60 %	100 %	60 % + 150 €	60 % + 250 €
	Équipement complet optique avec un verre simple et un verre très complexe	60 %	100 %	60 % + 150 €	60 % + 250 €
	Équipement complet optique avec un verre complexe et un verre très complexe	60 %	100 %	60 % + 200 €	60 % + 350 €
	Lentilles avec prise en charge RO	60 %	100 %	60 % + 100 €	60 % + 100 €
(2) Fréquence de renouvellement de l'équipement optique tous les 2 ans pour les garanties B et C, sauf enfant < 18 ans et évolution de la vue (renouvellement annuel autorisé). Le remboursement de la monture est limité à 150 € / équipement. (3) Verres simples foyers dont la sphère est comprise entre -6,00 et +6,00 dioptries et dont le cylindre est inférieur ou égal à + 4,00 dioptries. (4) Verres simples foyers dont la sphère est hors zone de -6,00 ou +6,00 dioptries ou dont le cylindre est supérieur à +4,00 dioptries et verres multifocaux ou progressifs. (5) Verres multifocaux ou progressifs sphéro-cylindriques dont la sphère est hors zone de - 8,00 à + 8,00 dioptries ou verres multifocaux ou progressifs sphériques dont la sphère est hors zone de -4,00 à +4,00 dioptries.					
APPAREILLAGE					
	Prothèses médicales - Orthèses - Orthopédie avec prise en charge RO	60 %	100 %	100 %	100 %
	Prothèses auditives	60 %	100 %	100 %	60 % + 450 € par appareil
CURES THERMALES					
	Honoraires de surveillance	70 %	70 %	70 %	70 %
	Forfait thermal, hébergement et transport	65 %	65 %	65 %	65 %

GARANTIES - Régime général (suite)

BR : Base de Remboursement Sécurité Sociale
RO : Régime Obligatoire

	RO (en % de la BR)	Remboursement RO + mutuelle		
		Garantie ACCÈS SANTÉ A	Garantie ACCÈS SANTÉ B	Garantie ACCÈS SANTÉ C
PRESTATIONS HOSPITALIÈRES				
Frais de séjour	80 % ou 100 %	100 %	100 %	100 %
Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique (hors maternité)	80 %	100 %	100 %	100 %
Forfait journalier hospitalier, sans limitation, facturé par les établissements de santé	-	Frais réels	Frais réels	Frais réels
MATERNITÉ				
Soins, honoraires de médecins, actes de chirurgie, d'anesthésie et d'obstétrique	100 %	100 %	100 %	100 %
ACTES SUPÉRIEURS À 120 €				
Participation forfaitaire de 18 €	-	oui	oui	oui

Toutes les prestations sont soumises aux dispositions de la notice d'information de la garantie.

Les pourcentages sont exprimés sur la Base de Remboursement du Régime Obligatoire (sauf précision contraire).

Ces garanties s'inscrivent dans le dispositif des contrats « responsables » conformément aux dispositions des articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité sociale.



EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS - Régime général

Type de soins	Prix payé	ACCÈS SANTÉ A		ACCÈS SANTÉ B		ACCÈS SANTÉ C	
		Remb. RO + Mutuelle	Reste à charge	Remb. RO + Mutuelle	Reste à charge	Remb. RO + Mutuelle	Reste à charge
Couronne métal <i>Base de Remb RO : 107,50 €</i>	350,00 €	134,37 €	215,63 €	241,87 €	108,13 €	322,50 €	27,50 €
Orthodontie (1 semestre de traitement) <i>Base de Remb RO : 193,50 €</i>	540,00 €	241,87 €	298,13 €	435,37 €	104,63 €	540,00 €	0 €
Optique adulte Monture + verres simples <i>Base de Remb RO : 10,16 €</i>	260,00 €	10,16 €	249,84 €	106,10 €	153,90 €	156,10 €	103,90 €
Consultation généraliste <i>Base de Remb RO : 23,00 €</i>	23,00 €	23,00 €	0 €	23,00 €	0 €	23,00 €	0 €
Consultation spécialiste pour avis ponctuel <i>Base de Remb RO : 46,00 €</i>	46,00 €	46,00 €	0 €	46,00 €	0 €	46,00 €	0 €

AVANTAGES ET SERVICES

Gratuité à partir du 3^{ème} enfant jusqu'à 16 ans.

Pas de délai d'attente quelle que soit la garantie choisie.

Le tiers payant intégral vous permettant de ne pas avancer les frais auprès des professionnels de santé.

Pas de décomptes Sécurité Sociale à envoyer, nous sommes en liaison directe avec toutes les Caisses Primaires d'Assurance Maladie.

L'information de vos remboursements dans votre espace adhérent sur le site de la mutuelle.

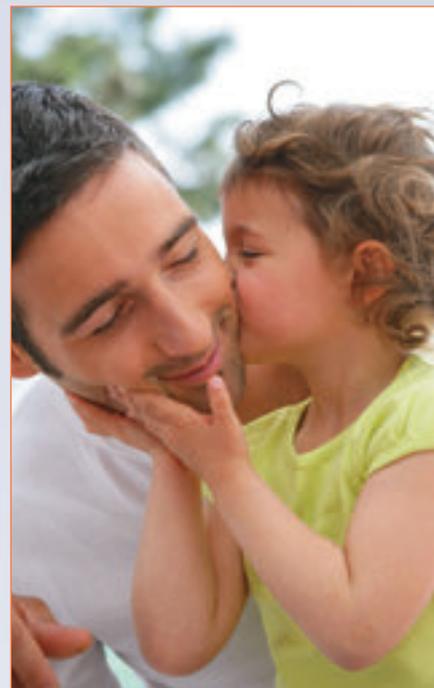
L'accès à des réseaux de soins (optique, audition, centres dentaire...) :

- des tarifs encadrés vous garantissant un reste à charge limité voire nul,
- pas d'avance de frais (tiers payant),
- une démarche qualité intégrée vous assurant des soins et équipements de qualité,
- un accompagnement personnalisé,
- un large choix d'équipements optique.

Le service Priorité Santé Mutualiste

Une équipe de formation paramédicale ainsi que des médecins sont à votre écoute pour vous informer, vous orienter et vous accompagner sur différentes thématiques telles que :

- les maladies cardio-vasculaires,
- le maintien de l'autonomie des personnes âgées,
- le cancer,
- le programme d'équilibre alimentaire,
- le programme de sevrage tabagique,
- la dépendance à l'alcool, au cannabis...



Association pour l'Accès à la Complémentaire Santé des Populations en Précarité (ACS-P), association soumise à la loi sur les associations du 1^{er} juillet 1901 et au décret du 16 août 1901, dont le siège social est à Paris et dont l'adresse de correspondance est B.P. 90041 – 75723 PARIS CEDEX 15.

ACCÈS SANTÉ est un contrat collectif à adhésion facultative souscrit par l'ACS-P au profit de ses membres auprès des coassureurs suivants :

- **ADREA MUTUELLE**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 311 799 878. Siège social 25, Place de la Madeleine - 75008 PARIS.
- **APREVA MUTUELLE**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 775 627 391. Siège social 20, boulevard Papin - BP 1173 - 59012 LILLE Cedex.
- **EOVI-MCD MUTUELLE**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 317 442 176. Siège social 44, rue Copernic - CS 11709 - 75773 PARIS Cedex 16.
- **HARMONIE MUTUELLE**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 538 518 473. Siège social 143, rue Blomet - 75015 PARIS.
- **MUTUELLE DE FRANCE PLUS**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 782 814 818. Siège social 146 A, avenue de Toulon - 13010 MARSEILLE.
- **MUTUELLE CIVILE DE LA DEFENSE (MCDéf)**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 784 621 476. Siège social 45, rue de la Procession - 75739 PARIS CEDEX 15.
- **MUTUELLE GENERALE DE L'ECONOMIE DES FINANCES ET DE L'INDUSTRIE (MGEFI)**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 499 982 098. Siège social 6, rue Bouchardon - 75010 PARIS.
- **MUTUELLE GENERALE DE L'EDUCATION NATIONALE (MGEN)**, Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 775 685 399. Siège social 3, square Max-Hymans - 75015 PARIS.
- **MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (MNNT)**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 775 678 584. Siège social 7, rue Bergère - 75009 PARIS.
- **MUTUELLE OCIANE**, mutuelle soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 434 243 085. Siège social 8, Terrasse du Front du Médoc - 33054 BORDEAUX Cedex.
- **UNION HARMONIE MUTUALITE**, union soumise aux dispositions du livre II du code de la Mutualité, immatriculée au répertoire SIRENE sous le N° Siren 350 879 078. Siège social 143, rue Blomet - 75015 PARIS.